



INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET INTÉGRATION DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Réunion des présidents d'opérations territoriales
du bassin Seine Normandie

*Charenton-le-Pont
18 octobre 2016*

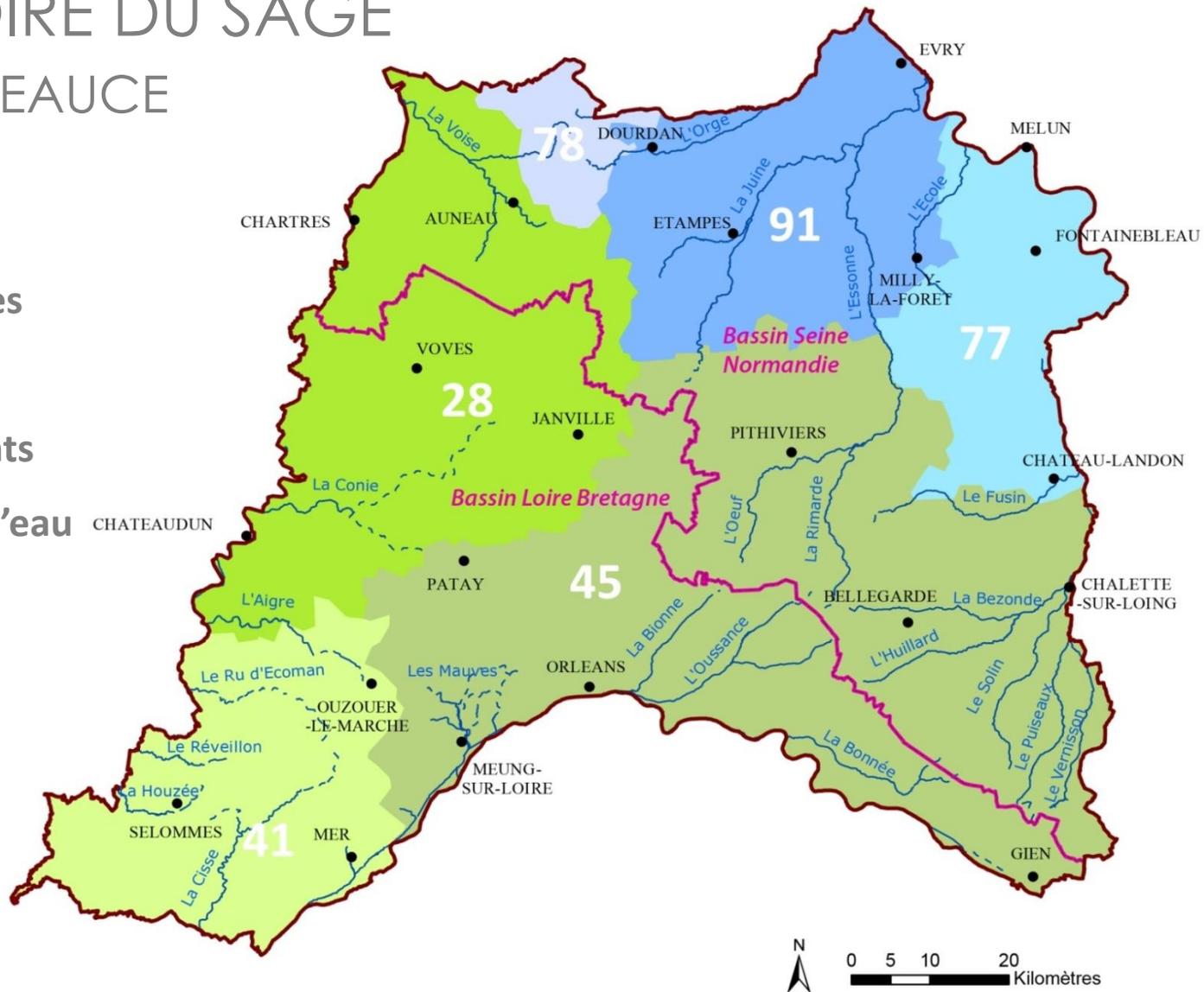


1 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SAGE

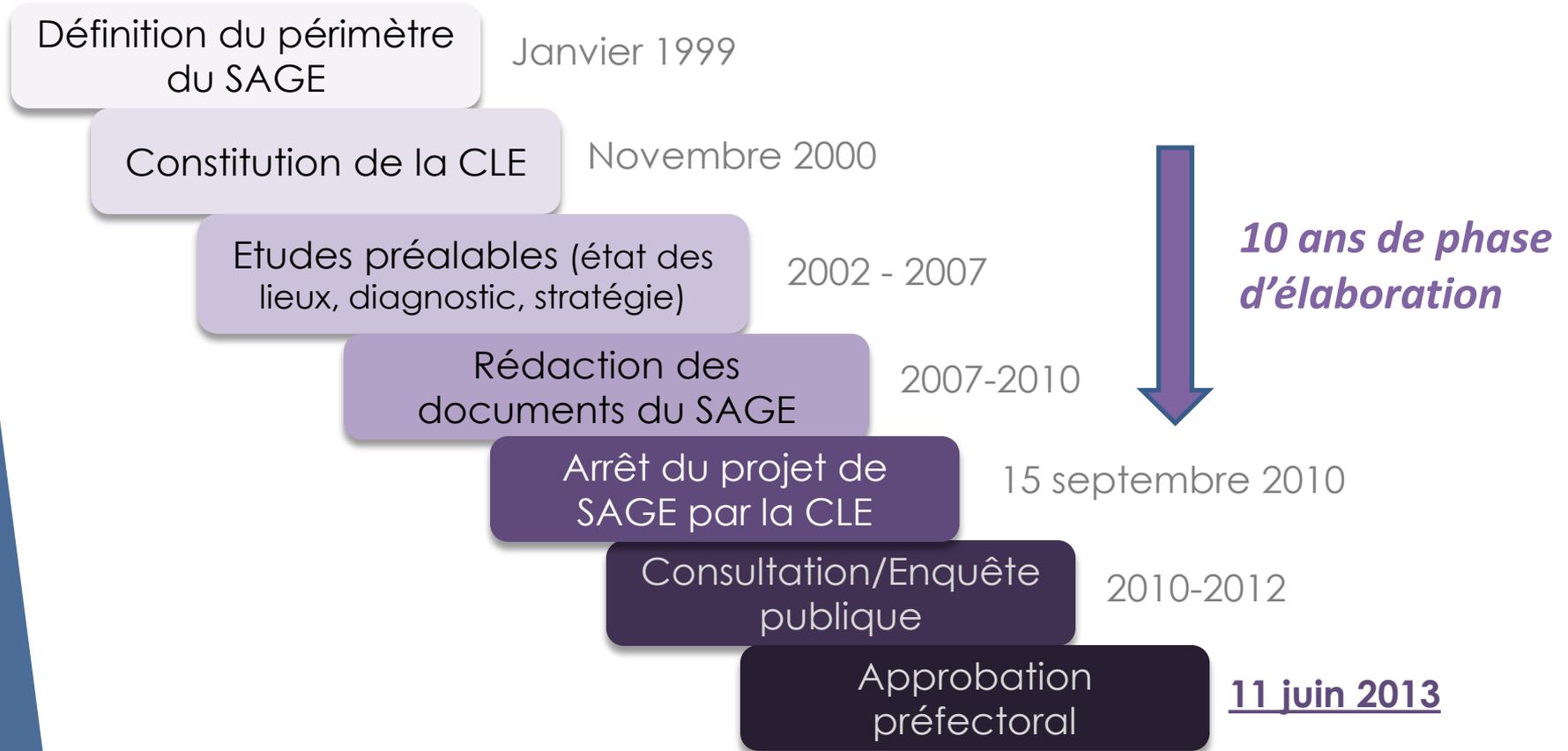


LE TERRITOIRE DU SAGE NAPPE DE BEAUCE

- ◆ 10 000 km²
- ◆ 681 Communes
- ◆ 2 Régions
- ◆ 6 Départements
- ◆ 2 Agences de l'eau



L'ÉLABORATION DU SAGE



LES ACTEURS

- Une COMMISSION LOCALE DE L'EAU composée de 76 membres
- Une structure porteuse : le SYNDICAT DE PAYS BEAUCE GÂTINAIS EN PITHIVERAIS
- Une mise en œuvre opérationnelle par des CONTRATS DE GESTION DE L'EAU
 - Contrats globaux multithématiques sur le bassin Seine Normandie,
 - Contrats territoriaux sur le bassin Loire Bretagne (*volets milieux aquatiques et/ou pollutions diffuses*).



LES ENJEUX

- Une ressource fortement exploitée pour divers usages (irrigation, AEP, industries) : *nappe classée en zone de répartition des eaux (besoins en eau > disponibilité de la ressource)*
- Un lien étroit entre la nappe et les cours d'eau : *des débits fortement impactés en cas de baisse du niveau de la nappe*
- Une tension quantitative amplifiée avec le changement climatique
- Une nappe vulnérable aux pollutions de surface
- Des milieux aquatiques et humides à restaurer



DES ACTIONS ENGAGÉES

- Des volumes maximums prélevables par usage et par ressource (eaux souterraines, eaux superficielles)
- Une gestion volumétrique des prélèvements agricoles
 - Un volume maximum prélevable fixé à 420 millions de m³ (↘ de 20 % par rapport au système historique)
 - Des indicateurs de nappes corrélés aux débits des rivières
 - Une prise en compte des spécificités locales de la nappe (régionalisation du système)
 - Des coefficients d'attribution définis chaque année en fonction du niveau de la ressource
- Etudes d'incidence et déplacements des forages proches des cours d'eau
- Inventaire et préservation des zones humides



2 – DÉMARCHE D'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES PROPOSÉE PAR LE SAGE



DISPOSITION 18 « PROTECTION ET INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES »

- **Inventorier tous les types de zones humides**
 - Préalocalisation : identification des enveloppes à forte probabilité de présence de zones humides à l'échelle du SAGE
 - Réalisation d'inventaires précis à l'échelle communale ou intercommunale portés par les collectivités
- **Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme**

« Les Schémas de Cohérence Territoriaux (SCOT), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les cartes communales et tout document d'urbanisme en tenant lieu doivent respecter les objectifs de protection des zones humides en adoptant des règles permettant de répondre à ces objectifs »



UNE ÉTUDE DE PRÉLOCALISATION DES ZONES HUMIDES

Objectifs

- Répondre aux prescriptions des SDAGE
- Disposer d'une connaissance homogène des secteurs susceptibles de présenter des zones humides sur le territoire du SAGE

Comment ?

Une analyse théorique réalisée à partir de :

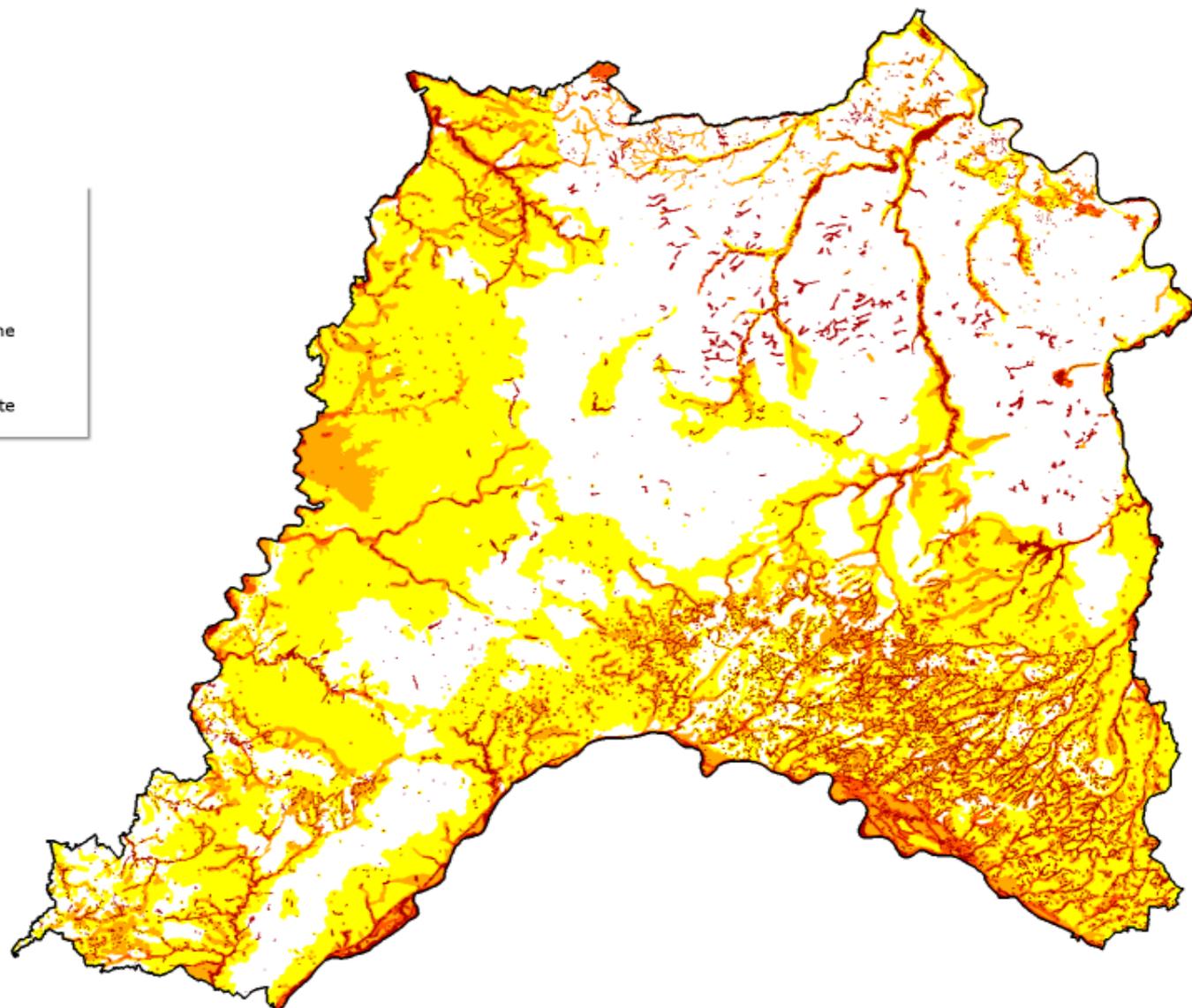
- Une synthèse de données existantes
- Une analyse des cartes historiques de Cassini
- Une analyse spatiale et topographique (relief, zone tampon autour du réseau hydrographique)
- Un travail de photo-interprétation d'images aériennes et satellitales calé par quelques observations terrain



Etude de prélocalisation des zones humides - SAGE Nappe de Beauce

Légende :

-  Probabilité nulle
-  Probabilité faible
-  Probabilité moyenne
-  Probabilité forte
-  Probabilité très forte



CARTE DES PROBABILITES DE PRESENCE DE ZONES HUMIDES



UNE ÉTUDE DE PRÉLOCALISATION DES ZONES HUMIDES

QUELLE UTILISATION?

! Prélocalisation = « zones humides probables » – Echelle du 1 : 25 000^e

☞ Analyse théorique susceptible de contenir des erreurs

☞ PAS DE VALEUR RÉGLEMENTAIRE

☞ Ne se substitue pas aux démarches d'inventaires plus localisées ainsi qu'à la réalisation d'un inventaire réglementaire dans le cadre de la police de l'eau

Cette cartographie constitue un premier niveau de connaissance qui doit permettre :

- d'alerter les élus locaux en cas d'émergence de projets d'aménagement sur ces secteurs (enveloppes d'alerte)
- de fournir une base de travail aux acteurs devant réaliser ou actualiser des inventaires de zones humides (cibler les prospections de terrain)



DE LA PRÉLOCALISATION AUX INVENTAIRES DE TERRAIN

Quelques éléments de cadrage :

- Echelle de travail locale/communale (1 : 5 000^e) : inscription dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, CC)
- Portage intercommunal à privilégier : mutualisation des moyens et des coûts
- Inventaire participatif et concerté : implication des acteurs locaux par la mise en place d'un groupe de suivi local
- Une méthodologie unique fixée par la CLE : homogénéité des inventaires à l'échelle du SAGE
- Travail à partir de la prélocalisation du SAGE confrontée au savoir local



DES OUTILS POUR LES COLLECTIVITÉS

Une cartographie des secteurs à forte probabilité de présence de zones humides

- Données issues de l'étude de prélocalisation des zones humides menée à l'échelle du SAGE
- Fiches communales extraites de l'étude

Des outils méthodologiques pour réaliser l'inventaire

- Guide méthodologique pour l'inventaire communal des zones humides, élaboré par la CLE en 2009
- Cahier des charges type pour la consultation des prestataires (à adapter au contexte local)

Communication/Information

Plaquette d'information générale sur les zones humides
Journées d'information



Secteurs à forte probabilité de présence de zones humides Commune de Boulancourt (77)

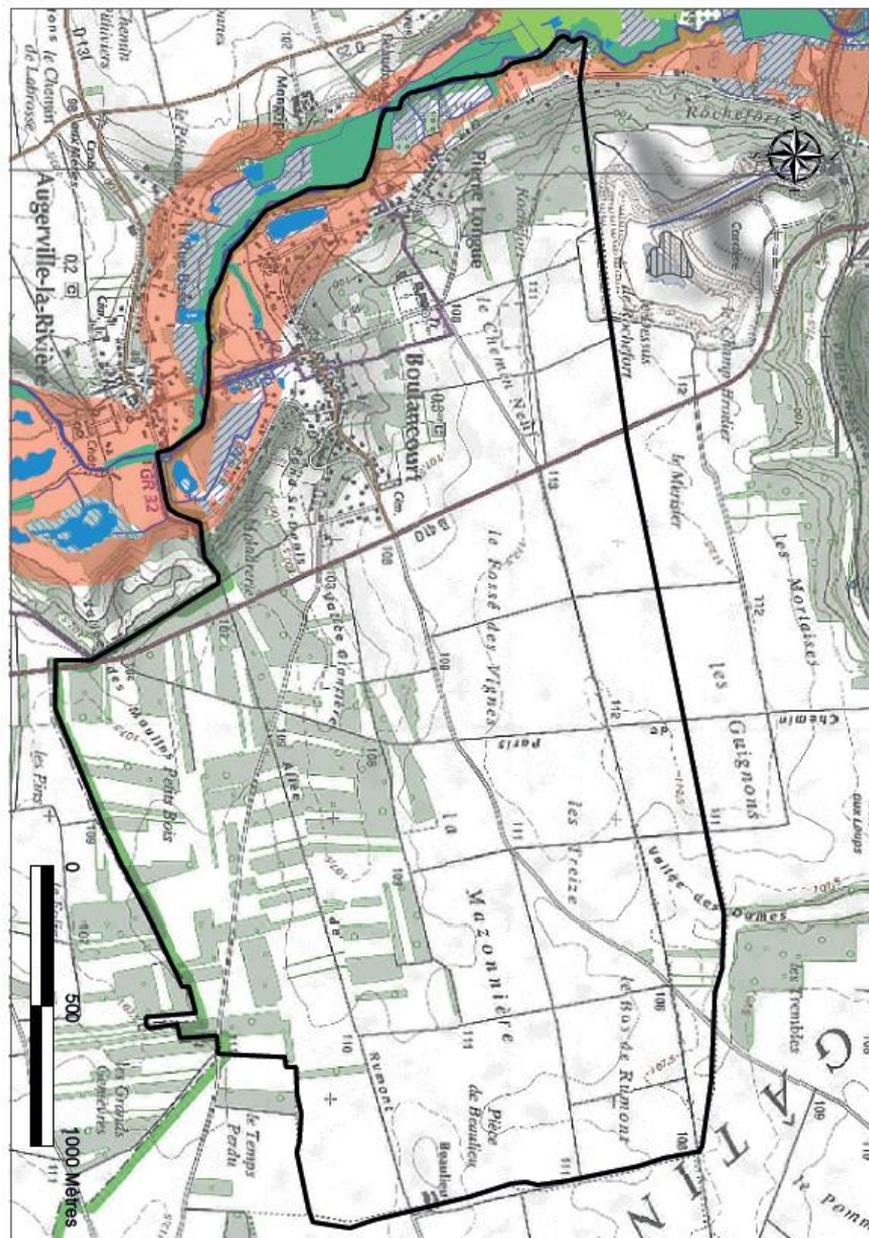
Superficie de la commune de Boulancourt : **640 ha**
45 ha de zones humides probables soit **7 %** du territoire.

Zones humides probables :	Surface (ha) :
Issues de l'interprétation par photographie aérienne	
Boisement :	0
Peupleraie :	1
Ripisylve :	1
Champ ou prairie humide :	0
Marais :	0
Zone humide artificielle :	0
Zone humide de bordure de cours d'eau :	11
Zone humide de bordure de plan d'eau :	0,1
Zone humide ponctuelle :	0
Sous-total :	13 (1)
Issues de calculs théoriques :	
Zone à forte probabilité de présence :	32
Sous-total :	32 (2)
TOTAL (1+2) :	45

Typologie des zones humides probables (carte ci-contre) :

	Limite communale comprise dans le périmètre du SAGE		ZH de bordure de plan d'eau (O)
	Cours d'eau (O)		Zone à forte probabilité de présence (CT)
	Plan d'eau (O)		
	Peupleraie (O)		
	Champ ou prairie humide (O)		
	Ripisylve (O)		
	ZH de bordure de cours d'eau (O)		

ZH : zones humides
 O : observé (à partir de l'interprétation des photographies aériennes)
 CT : calcul théorique (à partir de l'analyse spatiale et topographique)
 DH : donnée historique (à partir des cartes de Cassini)

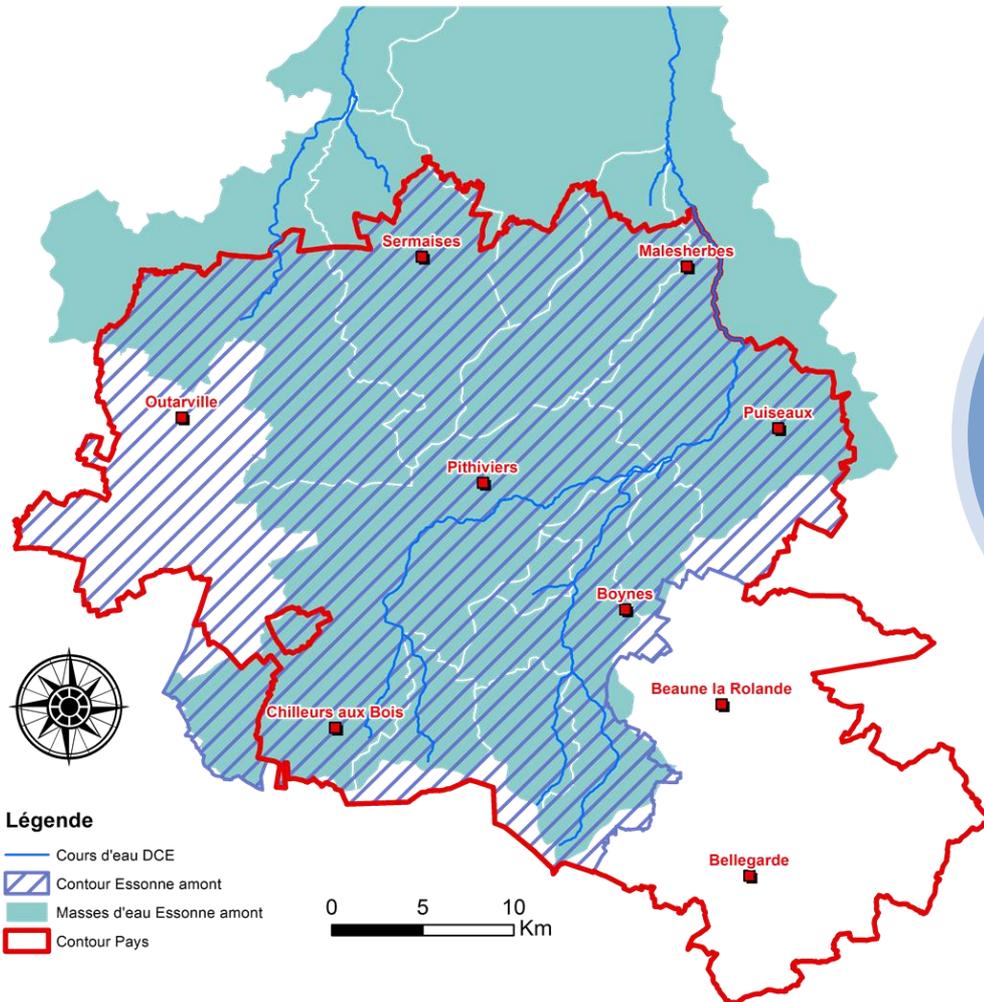


Sources: BD Carthage, BD Ortho, BD Topo, SCAN 25, INSEE (RP 2009 et RP 1999 exploitations principales),
 Etude de pré-cadastre des zones humides sur le SAGE Nappe de Beauce (2012) - SPBGF/ITI Production.

3 – INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE DE L'ESSONNE AMONT ET INTÉGRATION AU SCOT DU PAYS BEAUCE GÂTINAIS EN PITHIVERAIS



LE TERRITOIRE



Caractéristiques du territoire :

Superficie : 1064 km²

Nombre de communes : 67

Population : 57 500

Linéaire de cours d'eau : 203 km

Légende

- Cours d'eau DCE
- ▨ Contour Essonne amont
- Masses d'eau Essonne amont
- ▭ Contour Pays

0 5 10 Km



Sage

Nappe de Beauce
et ses milieux aquatiques associés



POURQUOI UN INVENTAIRE ?

Appliquer le SAGE



Disposition N° 18

**Outil pour les
acteurs du territoire**



Uniformiser les connaissances sur le territoire pour les syndicats de rivière



Concordance avec la révision du SCoT du Syndicat de Pays

CADRE DE L'ÉTUDE

Maître d'ouvrage : Syndicat de Pays

Elaboration du CCTP : Cellule d'animation du Contrat Global d'Actions

Méthodologie : Reprise des documents techniques du SAGE

Adaptation au contexte local

Intégration de l'étude de prélocalisation du SAGE



Ordre de grandeur

Validation par les financeurs et partenaires techniques



Constitution d'un COPIL

Durée : 14 mois



OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

- **Identifier et cartographier les zones humides**
 - approfondir et uniformiser la connaissance
 - disposer d'une base de données cartographique
- **Caractériser l'état de dégradation et de fonctionnement** des zones humides,
- **Prioriser les actions** portant sur les zones humides,
- **Intégrer les zones humides recensées dans le SCOT** du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

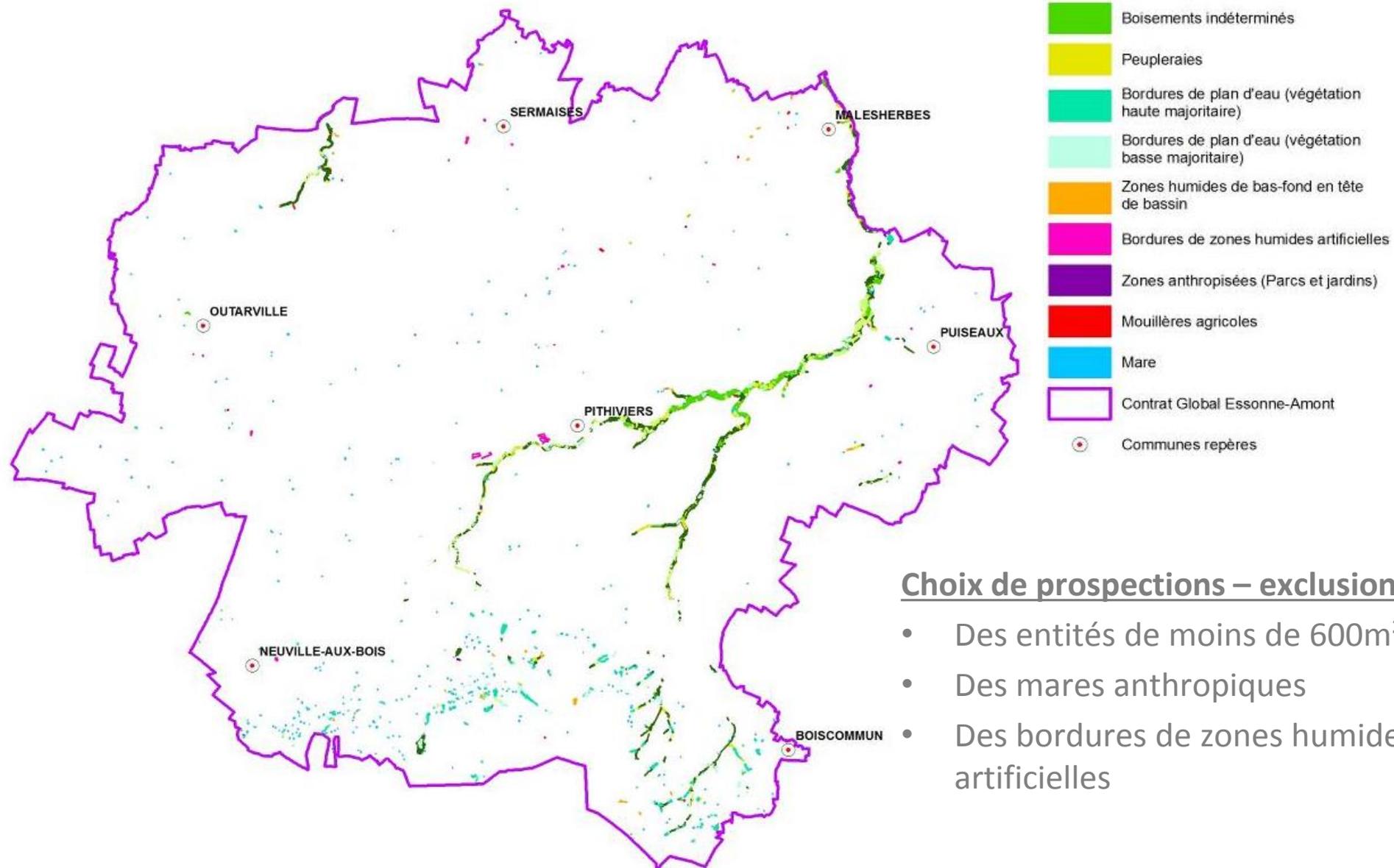
DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE

Une étude en 6 étapes

- **Prélocalisation des zones humides potentielles**
➔ *enveloppes de prospection*
- **Délimitation effective des zones humides**
➔ *prospections de terrain*
- **Caractérisation des zones humides**
➔ *fiches de caractérisation*
- **Cartographie au 1/5000^{ème}**
➔ *base de données SIG et intégration GWERN*
- **Hiérarchisation et orientations de gestion**
- **Recommandations pour l'intégration au SCoT**

Résultats de la photo-interprétation

- 937.3 ha de zones humides potentielles (1877 entités).
- 75% de la superficie au sein des vallées alluviales (703.7ha).



Exemple de rendu cartographique



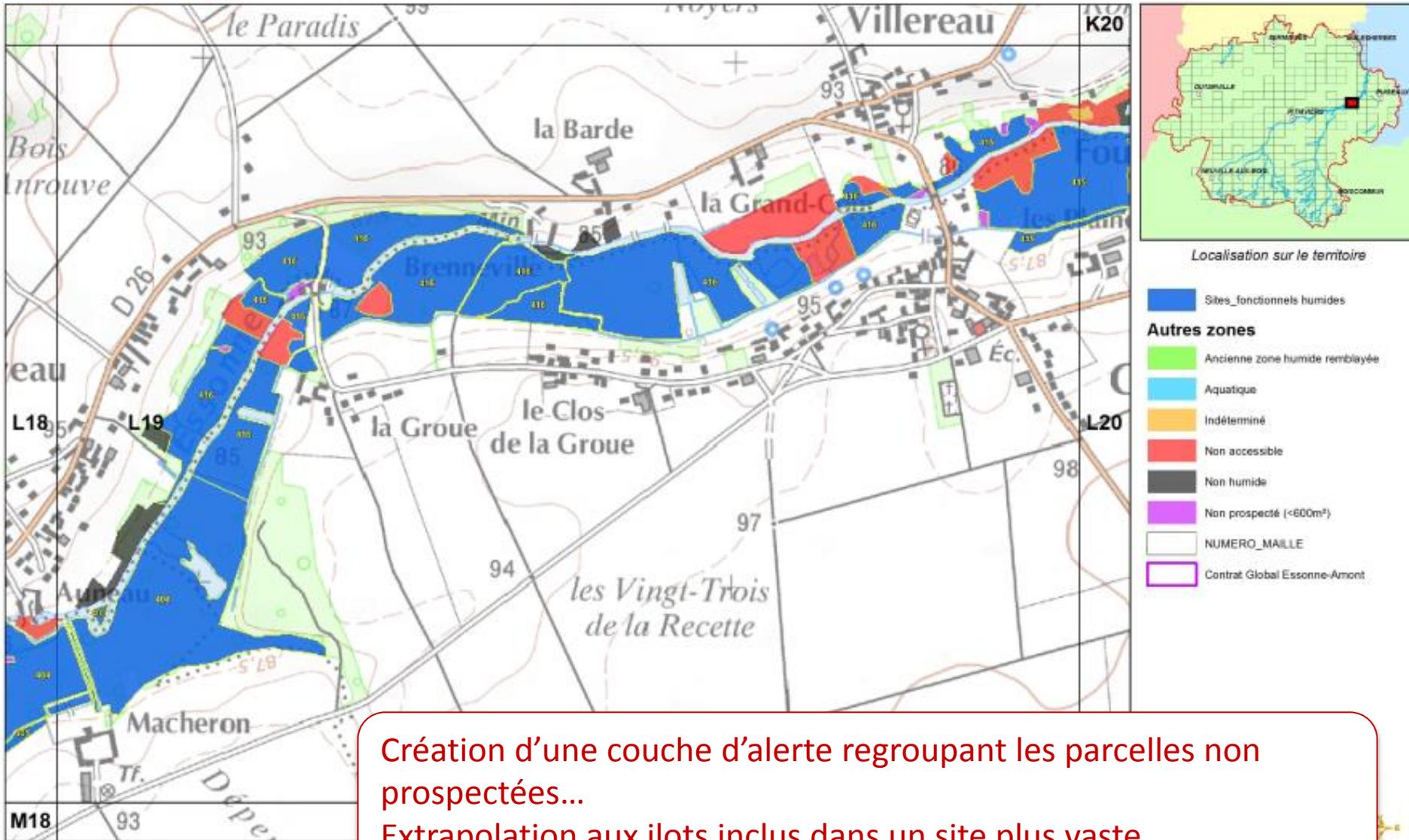
Zones humides du Contrat Global Essonne amont (résultats des prospections)

Syndicat du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

Identification et cartographie des zones humides, sur le territoire du Contrat Global d'Actions Essonne amont

Document de travail

CARTE L19



Création d'une couche d'alerte regroupant les parcelles non prospectées...

Extrapolation aux îlots inclus dans un site plus vaste

PROPOSITIONS D'INTÉGRATION AU SCOT DU PAYS BEAUCE GÂTINAIS

- Un SCOT APPROUVÉ LE 7 DÉCEMBRE 2011
- UN SCOT SANS LE VOLET ENVIRONNEMENTAL DEMANDÉ PAR LA LOI GRENELLE 2
- GRENELLISATION DU SCOT POUR INTÉGRER LES ENJEUX LIÉS À L'EAU, DONT LES ZONES HUMIDES
- LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE RÉVISION PAR DÉLIBÉRATION DU **12 FÉVRIER 2015**



PROPOSITIONS D'INTÉGRATION AU SCOT DU PAYS BEAUCE GÂTINAIS

- **Intégration de la cartographie au sein du diagnostic environnemental du rapport de présentation** : intégration de la couche des habitats humides recensés
- **Prise en compte de l'enveloppe d'alerte** (zones non prospectées) dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement du territoire
- **Précision de l'objectif de protection des zones humides au sein du PADD** en tenant compte des niveaux de fonctionnalités relevés par l'étude – Lien avec l'objectif de la Trame Verte et Bleue ainsi qu'avec le maintien de pratiques agricoles extensives (maintien ou réouverture des zones humides)



PROPOSITIONS D'INTÉGRATION AU SCOT DU PAYS BEAUCE GÂTINAIS

- **Le DOO reprend les recommandations de la DREAL**

Le DOO invite les communes à :

- Réaliser un inventaire de ZH, *a minima* sur les secteurs faisant l'objet d'une ouverture à l'urbanisation ou d'aménagements importants, selon la méthodologie « loi sur l'eau »
- Faire apparaître les résultats de l'inventaire dans l'état initial de l'environnement (cartographie des milieux)
- Justifier les choix retenus en matière d'ouverture à l'urbanisation : mesures d'évitement et/ou de réduction mises en œuvre via les zonages, le règlement et/ou les OAP

- **Le DOO reprend les prescriptions de l'article 13 du SAGE**

- Interdiction des travaux d'assèchement, de mise en eau, d'imperméabilisation, de remblaiement, sauf : existence d'un intérêt général et absence d'atteinte irréversible



PROPOSITIONS D'INTÉGRATION AU SCOT DU PAYS BEAUCE GÂTINAIS

- **Intégration de la cartographie des habitats humides au sein des règlements graphiques des PLU et PLUi**
 - Classement en zone naturelle ou zonages spécifiques Nzh ou Azh en fonction de la vocation prédominante de la zone
 - Classement EBC réservé aux forêts alluviales remarquables
- **Règlement écrit interdisant tous travaux affectant le fonctionnement et les caractéristiques de la zone humide** (construction, remblaiement, création de plans d'eau, imperméabilisation...), sauf aménagements légers, travaux de réhabilitation et de restauration, installations et ouvrages d'intérêt général (sécurité, salubrité,...)





MERCI DE VOTRE ATTENTION

SAGE Nappe de Beauce

48 Bis Faubourg d'Orléans

Tel: 02.38.30.82.59

Courriel: sagebeauce@orange-business.fr

Web: www.sage-beauce.fr

